

CT B.1 - Exploitation des réseaux routiers / Systèmes de transport intelligents

Enjeu B.1.1 Maintenance et amélioration du Manuel STI/RNO	
<i>Stratégies</i>	<i>Produits</i>
<p>Étudier les approches fructueuses et analyser les facteurs contribuant à leur succès, c'est-à-dire une meilleure capacité, des temps de parcours plus fiables, des économies d'énergie, la sécurité et des émissions de gaz à effet de serre minimisées. Une attention particulière sera portée à l'usage des nouvelles technologies, aux solutions envisageant l'interfaçage avec d'autres modes, et aux enjeux organisationnels et de gouvernance.</p>	<p>Rapport sur les meilleures pratiques.</p> <p>Mise à jour de la version web du Manuel STI/RNO (Systèmes de transport intelligents et Exploitation des réseaux routiers).</p> <p>Des ateliers et des supports de formation pour soutenir la diffusion et la mise en œuvre des stratégies.</p>
Enjeu B.1.2 Applications STI à faible coût	
<i>Stratégies</i>	<i>Produits</i>
<p>Étudier et documenter l'utilisation des smartphones ainsi que d'autres technologies à faible coût en soutien des activités d'exploitation des réseaux routiers. Détailler des exemples de STI adaptés pour répondre aux besoins des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.</p>	<p>Rapport et études de cas à inclure dans le Manuel STI/RNO.</p>
Enjeu B.1.3 Les méga données (<i>Big Data</i>) dans le transport routier	
<i>Stratégies</i>	<i>Produits</i>
<p>Définir le concept de méga données (<i>big data</i>) tel que pertinent pour la communauté des transports routiers, étudier les applications, et apporter des exemples sur la manière dont les pays envisagent et traitent d'enjeux comme : la réglementation applicable, la propriété des données, la sûreté des données et les questions de vie privée.</p>	<p>Rapport et études de cas rassemblant des exemples d'applications ; diffusion des connaissances.</p>

Parallèlement aux produits indiqués ici, élaboration de contenus pour favoriser la visibilité et la diffusion des activités menées par les CT/GE sur toute la durée du cycle de travail.

Ce Comité technique devra se coordonner avec le Comité technique du cycle précédent pour l'élaboration du nouveau programme de travail.